

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LULUBELLE

**LULUBELLE**  
MULTI-ACCUEIL **Change**  
53

12 rue Sainte-Cécile – 53810 CHANGÉ  
02.43.49.38.44 – lulubelle@change53.fr

# SOMMAIRE

<u>I- DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT</u> .....	3
1 – Le gestionnaire.....	3
2 – Nom de la structure.....	3
3 – Présentation de la structure.....	3
4 – Avis ou autorisation d'ouverture du Conseil Départemental.....	4
<u>II – LE PROJET SOCIAL</u> .....	4
<u>III – LE PROJET ÉDUCATIF (issu du PEDT de la commune)</u> .....	4
<u>IV – LE PROJET PÉDAGOGIQUE</u> .....	5
1 – L'accueil.....	6
2 – L'adaptation.....	6
3 – L'éveil.....	6
4 – Les soins et l'acquisition de la propreté.....	8
5 – Les repas et les goûters.....	8
6 – Le sommeil.....	9
<u>V – LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES</u> .....	10
1 – L'encadrement des enfants.....	10
2 – Les plannings hebdomadaires du personnel.....	10
3 – La formation continue.....	10
<u>VI – L'ENTRETIEN DES LOCAUX, DU LINGE ET DES JEUX</u> .....	10
1 – Les locaux.....	10
2 – Le linge.....	11
3 – Les jeux.....	11
<u>VII – LA PLACE DES FAMILLES ET LEUR PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</u> .....	11
1 – La place des familles.....	11
2 – La participation des familles.....	12
<u>VIII – LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT</u> .....	12

## **I- DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT**

---

### **1 – Le gestionnaire**

Mairie de CHANGÉ  
6 place Christian d'Elva  
53810 CHANGÉ

Tél : 02.43.53.20.82  
Mail : mairie@change53.fr

Nom du Maire : Patrick PÉNIGUEL

### **2 – Nom de la structure**

LULUBELLE  
12 rue Sainte-Cécile  
53810 CHANGÉ

Tél : 02.43.49.38.44  
Mail : lulubelle@change53.fr

Nom de la responsable : Mélanie LAIGNEAU

### **3 – Présentation de la structure**

La structure a pour mission de veiller à la santé, la sécurité, au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.

Elle peut concourir à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Elle a aussi pour mission d'accompagner les parents dans leur fonction d'éducation, de les aider à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie sociale.

Cette structure a une capacité d'accueil de 13 places le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 11 places le mercredi. L'effectif varie en fonction de certains créneaux horaires.

Horaires	7h30-8h00	8h00-9h00	9h00-17h00	17h00-18h00	18h00-18h30
Agréments L-M-J-V	2	10	13	10	4
Agréments mercredi	/	8	11	8	3

La crèche associe un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence.

### **TYPES D'ACCUEILS**

#### **a) Accueil régulier**

Les enfants sont accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30 et le mercredi de 8h à 18h30, à temps complet ou à temps partiel.

L'accueil régulier est réservé aux enfants âgés de 2 mois à 4 ans.

**Ce type d'accueil donne lieu à l'établissement d'un contrat d'accueil entre la famille et la structure.**

#### b) Accueil occasionnel

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

L'accueil occasionnel concerne les enfants âgés de 2 mois à 6 ans.

Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles, soit en réservant à l'avance, soit en appelant le matin.

**Ce type d'accueil ne donne pas lieu à l'établissement d'un contrat d'accueil.**

#### c) Accueil d'urgence

Une place est réservée à l'accueil d'urgence.

Cette place sera prise sur l'accueil occasionnel.

Suivant le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, complété par un arrêté du 8 octobre 2021, le nombre d'enfants accueillis peut s'élever au maximum à 115 % de la capacité théorique dès lors que le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100 % de celle-ci.

### **FERMETURE DE LA STRUCTURE**

Le multi-accueil est fermé les jours fériés, à l'occasion de certains ponts, un jour par an (journée pédagogique) et 5 semaines par an :

- 1 semaine aux vacances de printemps,
- 3 semaines en août,
- 1 semaine aux vacances de Noël.

#### **4 – Avis ou autorisation d'ouverture du Conseil Départemental**

- avis favorable pour ouverture de la halte-garderie dans les locaux de l'ALSH La Marelle : 14 février 2003,
- avis provisoire pour les nouveaux locaux de la halte-garderie LULUBELLE : 21 septembre 2005,
- avis favorable pour la halte-garderie LULUBELLE : 3 novembre 2005,
- avis favorable pour le changement de halte-garderie en multi-accueil : 20 novembre 2009.

### **II – LE PROJET SOCIAL**

---

Annexe 1

### **III – LE PROJET ÉDUCATIF (issu du PEDT de la commune)**

---

Le projet éducatif de la structure propose un cadre qui prévoit d'allier **repères** et **continuité** et permettre le développement de l'enfant à son **propre rythme**.

Le multi-accueil est un lieu qui, en assurant la **sécurité affective et physique** de l'enfant, favorise sa **croissance**, son **autonomie**, mais aussi sa **socialisation**, son **ouverture au monde**, son **épanouissement** tout en respectant son **individualité**.

De chacun de ces thèmes découlent des objectifs :

#### **• Épanouissement de l'enfant et du jeune**

- Faire appel à des intervenants musique/les petits explorateurs, les p'tits zen.
- Faire davantage rentrer les parents dans la salle d'activités.
- Repenser l'aménagement du hall d'accueil pour qu'il soit un lieu d'écoute et d'expression.
- Sortir davantage de la structure : balade dans les parcs de la ville – balade des couleurs.
- Créer un environnement, un espace adapté à son développement en proposant des espaces sécurisés de jeu. L'espace sera régulièrement réfléchi en équipe en fonction du développement de l'enfant.

### ● **Sociabilisation et vivre ensemble**

- Développer les partenariats - Faire des passerelles avec la Marelle, les écoles, le restaurant scolaire, les Charmilles.
- Acceptation de l'autre avec ses différences, acquisition de poupées et jeux inclusifs.
- Programmer des temps d'analyse de pratiques pour l'équipe (intervention d'une psychologue, gestion des situations de conflits, réunions de concertation, formations).
- Permettre à l'enfant de prendre part à sa vie en collectivité en l'incitant à aider, installer et ranger les jeux.

### ● **Parentalité**

- Programmer des ateliers/soirées/conférences à thème avec des intervenants par trimestre et lors de la semaine petite enfance.
- Développer l'affichage concernant le développement de l'enfant.
- Aménager le hall d'entrée pour le rendre davantage accueillant et adapté pour les familles (lieu d'écoute et d'expression).
- Organiser des sorties avec les familles.
- Faire rentrer les parents dans la salle d'activités.

### ● **Développement Durable**

- Privilégier les déplacements doux avec l'aménagement d'un espace de stockage pour les poussettes.
- Inciter au tri des déchets.
- Arrêter l'utilisation des cotons jetables.
- Promouvoir les activités avec du matériel de récupération.

### ● **Citoyenneté et développement de l'enfant**

- Prendre en compte l'individualité de l'enfant et du jeune, respecter son rythme en faisant des activités en petit groupe ou en individuel quand cela est possible.
- Accompagner l'enfant vers son autonomie.
- Valoriser et réduire nos phrases négatives en les transformant en phrases positives, ce qui permet à l'enfant de se développer sereinement et positivement.
- Accompagner l'enfant dans ses émotions et celles des autres.
- Former l'équipe par le biais de journées pédagogiques ou de réunions pour adapter au mieux le quotidien des enfants.

## **IV – LE PROJET PÉDAGOGIQUE**

---

Ce projet est un outil de base dont l'objectif est de garantir une **cohérence éducative** entre les différents membres du personnel. De ce travail de réflexion émergent des valeurs éducatives constituant les fondements de notre travail auprès des enfants, donnant un sens à tout acte réalisé.

Ces valeurs s'articulent autour de trois grandes lignes directrices :

- **le bien-être de l'enfant,**
- **un enfant acteur, un adulte accompagnateur** résumé dans cette citation de Maria MONTESSORI « **Aide-moi à faire seul** »,
- **apprendre à être ensemble, vivre ensemble.**

Ces valeurs sont étroitement liées avec les thèmes (et les objectifs qui en découlent) cités dans le projet éducatif :

- **assurer la sécurité affective et physique de l'enfant,**
- **favoriser la croissance et l'autonomie de l'enfant,**
- **favoriser la socialisation et l'ouverture au monde,**
- **épanouissement personnel et respect de l'individualité de chacun.**

## 1 – L'accueil

Le temps d'accueil est primordial pour l'enfant, les parents et les professionnels.

Les parents sont invités à visiter les locaux, rencontrer le personnel, dialoguer.

C'est un moment privilégié où l'encadrement a un rôle important dans une **relation individualisée** avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation. Il est essentiel d'établir une **relation de confiance** pour que les parents puissent exprimer leurs besoins, leurs désirs, leurs difficultés, leurs angoisses, et qu'ils puissent trouver des professionnels capables de les écouter, les entendre, les comprendre, les orienter ou les aider.

C'est un moment important qui permet de faire une transition en douceur entre l'univers de la maison et celui du multi-accueil.

À l'issue de cette rencontre, un dossier d'inscription est rédigé. Pour l'accueil régulier, un contrat d'accueil est établi en répondant aux besoins d'accueil des familles.

## 2 – L'adaptation

L'adaptation est une période importante et indispensable pour chaque enfant. Elle permet à l'enfant de se familiariser à son nouveau mode de vie, aux personnes qui s'occuperont de lui.

Cette séparation doit se faire **en douceur**, au **rythme de l'enfant** et celui des parents pour lui assurer une **sécurité affective et physique** :

- laisser le temps à l'enfant de se séparer en présence de son parent,
- aménager un espace transitionnel adapté à chaque enfant,
- solliciter les objets transitionnels,
- progresser jour après jour de quelques minutes à quelques heures en fonction du besoin, du désir de l'enfant de sa difficulté à se séparer,
- être à l'écoute du parent qui peut également éprouver des difficultés à se séparer de son enfant ; liberté de nous joindre pour prendre des nouvelles.

## 3 – L'éveil

### a) L'aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace a été pensé avec l'idée d'un large espace ouvert permettant que toutes les tranches d'âge s'y rencontrent et s'y sentent en sécurité.

De cette possibilité permanente de rencontre naît une stimulation des plus petits par les plus grands.

La structure dispose d'équipements spécifiques :

- un coin dinette,
- l'espace lecture, repos avec loveuse, coussins,
- les jeux de construction, de manipulation,
- les jeux de transvasements,
- d'une structure motrice mobile avec possibilité de la déplacer,
- des porteurs,
- une cour extérieure sécurisée.

Ces rencontres permettent également le respect des plus petits par les plus grands.

#### b) La motricité et les jeux libres

Cette réflexion sur l'aménagement de l'espace doit promouvoir la motricité libre de l'enfant, c'est-à-dire lui laisser toute une liberté de mouvements à son initiative. C'est l'enfant qui, quel que soit son âge, choisit de se mouvoir en s'écoutant et en suivant son propre rythme de développement.

L'enfant se connaît et ne se met pas volontairement en danger ; il est naturellement prudent. « **Si l'enfant suit son propre rythme, fait le processus par lui-même de ses expériences, il est capable de faire toute son évolution motrice** » (Emmi PIKLER).

Le professionnel est là par conséquent pour garantir la sécurité par sa vigilance (les mains proches de l'enfant pour retenir mais non pour faire à sa place), accompagner du regard, mettre des mots sur l'action, et « **laisser les enfants dans des positions qu'ils peuvent modifier eux-mêmes [...]** ».

**L'enfant n'a aucun besoin de l'intervention de l'adulte pour évoluer dans son développement et on ne doit jamais mettre l'enfant dans une posture qu'il ne peut pas atteindre ou abandonner seul** » (Emmi PIKLER).

Le jeu est naturel, il est essentiel au bon développement de l'enfant pour la **construction de son individualité et de sa personnalité**. Le jeu contribue à l'éveil en favorisant leur développement cognitif, affectif, social, artistique et moteur. À travers le jeu, l'enfant se découvre.

L'espace a également été pensé pour permettre les jeux libres, entendus comme des activités spontanées de l'enfant, avec un adulte comme accompagnateur, gérant les éventuels conflits et prenant part aux jeux si l'enfant le désire. C'est la curiosité de l'enfant qui amène le jeu libre et cela suppose une relation de confiance avec les adultes présents. « **L'enfant joue sa vie. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue** » (Jean EPSTEIN).

En choisissant et en utilisant seul les jeux mis à sa disposition, l'enfant peut laisser libre cours à son **imagination** et à sa **créativité** : découvertes tactiles, auditives, sensations olfactives, observation et répétition des mouvements, imitation... En grandissant, il cherche des compagnons de jeux avec lesquels il va pouvoir coopérer mais aussi s'opposer. Petit à petit, l'enfant apprend à vivre avec les autres, à partager, à communiquer, à gérer des conflits.

Dans ces situations, l'enfant peut également solliciter l'adulte pour un moment de câlin, d'échanges...

À l'équipe, par son observation, de découvrir les besoins propres à chacun et d'y répondre. L'enfant peut avoir envie de courir, sauter, grimper, mais aussi de se cacher, s'isoler, se reposer. Il est aussi libre de ne rien faire et d'observer tout simplement. L'adulte est donc disponible et accompagne les enfants qui le sollicitent.

#### c) Les activités

Les activités ne sont jamais imposées ; l'enfant a la possibilité d'y participer ou non.

Soit l'équipe propose des activités variées et stimulantes, soit elles sont établies en réponse aux désirs des enfants, à ses besoins mais toujours en fonction de ses capacités, de son développement. Elles permettent la découverte et l'expérimentation tout en étant source de plaisir pour l'enfant.

#### d) Les jeux extérieurs

Dès que le temps le permet, les enfants sortent dans un espace extérieur aménagé avec une grande structure à grimper avec toboggan. Divers matériels sont mis à disposition : vélos, porteurs, ballons, dinette, etc... Mais l'enfant peut tout simplement courir, crier, se défouler, observer... ou participer à des jeux collectifs (ronde, chansons...).

## 4 – Les soins et l’acquisition de la propreté

### a) Les soins

Le soin doit assurer l’hygiène, comme le bien-être et en même temps répondre aux besoins fondamentaux de l’enfant en suscitant le plaisir.

Le soin est un moment privilégié, de complicité où l’adulte :

- s’occupe individuellement de l’enfant,
- respecte son corps, son intimité, sa pudeur,
- prend le temps de créer une relation profonde par une présence entière, de la douceur dans les gestes,
- a des paroles centrées sur l’action (le prévenir des gestes),
- favorise son autonomie et la découverte de son corps.

### b) L’acquisition de la propreté

La propreté est une acquisition que l’enfant construit à son rythme et non un apprentissage. C’est un processus complexe qui demande du temps et de la maturation. Par conséquent, c’est l’enfant qui en est l’élément décisionnel.

La propreté n’est pas une question de volonté mais bien de capacité. Cependant, pour certains enfants, c’est un peu avant et pour d’autres, bien après.

## 5 – Les repas et les goûters

Les repas et les goûters sont fournis par les parents.

Les repas et les goûters sont des moments d’échanges, de **partage**, de **convivialité**, de **plaisir**, d’**apprentissage** pour chaque enfant. Ils sont donnés à la demande, en fonction du rythme de chacun.

Les repas et les goûters des bébés sont donnés en individuel, sur les genoux, en respectant leur rythme (c’est lui qui détermine la vitesse, le temps du repas). Les biberons sont préparés au fur et à mesure de la demande, et les plats (purée, viande) au micro-ondes.

Les repas et goûters des plus grands sont également donnés en individuel sur les genoux, jusqu’à ce qu’ils sachent s’asseoir seuls sur une chaise (adaptée à leur taille) et/ou qu’ils fassent la demande de manger à table.

Les repas et goûters, pris à table, sont d’abord donnés en individuel (1 enfant pour 1 adulte). Cependant, il peut y avoir 2 professionnels qui s’occupent chacun d’un enfant. Le deuxième professionnel peut être assis dans le fauteuil et donner un biberon à proximité, ou s’occuper également d’un enfant assis à table. L’enfant n’est donc pas seul à la table, et partage ce moment de convivialité avec l’autre enfant.

L’enfant peut aussi être accompagné d’un enfant qui mange seul, à côté ou en face de lui (c’est l’enfant qui choisit sa place), pour partager ce moment de plaisir.

Lorsque l’enfant sollicite peu ou pas l’adulte, qu’il est plus autonome, les professionnels lui proposent de manger avec deux, trois ou quatre copains à la même table.

Dans tous les cas, le professionnel est toujours disponible pour accompagner l'enfant et l'aider quand il en fait la demande.

Exceptionnellement, lors d'anniversaire, le goûter peut être donné autour d'une grande table pour partager le gâteau (gâteau sous vide du commerce).

### **ALLERGIE :**

Un affichage visible et lisible est fixé sur le mur de la cuisine avec le nom, le prénom de l'enfant et son allergie pour éviter toute erreur.

### **6 – Le sommeil**

Le sommeil est indispensable au développement physique et psychique de l'enfant. Sa durée varie en fonction de l'âge et du rythme de chaque enfant.

Deux espaces de sommeil permettent de coucher les enfants selon leurs besoins et leur rythme à tout moment de la journée. Les plus grands dorment dans des lits « barquettes » pour favoriser l'autonomie.

Respecter le sommeil de l'enfant, c'est lui permettre de profiter pleinement des autres moments de la journée.

### **LE POSITIONNEMENT ÉDUCATIF DE L'ÉQUIPE POUR UN MEILLEUR ENDORMISSEMENT ET SOMMEIL :**

- importance de connaître les habitudes, les rythmes et les rituels d'endormissement et essayer de les respecter au maximum en tenant compte des contraintes de la collectivité
- permettre et aider l'enfant à trouver son propre rituel d'endormissement au sein du multi-accueil
- importance des transmissions du matin sur un réveil matinal ou nocturne
- climat, repères sécurisants
- prêter attention aux besoins et aux angoisses éventuelles
- verbaliser ce moment, c'est-à-dire mettre des mots sur des émotions
- respect du rythme de chacun, à la demande
- respect des objets transitionnels (doudou, tétine...)
- turbulette personnelle
- pour les réguliers : attribution d'un lit personnel
- pour les occasionnels : il est fait au mieux pour que chacun garde le même lit
- limiter le nombre de professionnels intervenant lors de l'endormissement
- accompagnement de l'enfant jusqu'à l'endormissement
- surveillance visuelle régulière, système d'interphone
- ne pas obliger l'enfant à dormir mais lui proposer un temps calme (respect du sommeil des autres). Si l'enfant est trop énervé, il sera levé et un temps de repos lui sera proposé plus tard.
- lever échelonné suivant le réveil de chacun
- laisser dormir les enfants le temps qui leur est nécessaire
- pas de réveil des enfants qui dorment (sauf lorsque les parents arrivent et qu'ils le demandent)
- feuille de surveillance de sieste pour chaque espace de sommeil pour les bébés jusqu'à environ 13 mois, où les heures de passage sont notées (environ toutes les 20 mn)

## V – LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

---

### 1 – L’encadrement des enfants

L’encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié. Il se compose de :

- 1 Éducatrice de Jeunes Enfants, responsable,
- 2 Auxiliaires de Puériculture,
- 2 Adjoints Techniques titulaires du CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance).

PERSONNEL	QUALIFICATION	TEMPS DE TRAVAIL
<b><u>1 Responsable</u></b> <b><u>(Animation et administratif)</u></b>	Éducatrice de Jeunes Enfants	35 heures par semaine
<b><u>Encadrement des enfants</u></b> 2 agents	Auxiliaire de puériculture	35 heures par semaine
<b><u>Encadrement des enfants et</u></b> <b><u>Entretien des locaux</u></b> 1 agent	Adjoint technique CAP Accompagnant Éduc. Petite Enfance	28H50 par semaine
1 agent	Adjoint technique CAP Accompagnant Éduc. Petite Enfance	35H00 par semaine

Selon l’ordonnance prise en vertu de l’article 99 de la loi ASAP, la collectivité a retenu comme taux d’encadrement : un professionnel pour 5 enfants non marcheurs, un pour 8 marcheurs.

### 2 – Les plannings hebdomadaires du personnel

Les équipes sont formées de deux binômes, d’une Auxiliaire de Puériculture et d’un Adjoint Technique. Les auxiliaires de puériculture alternent leur planning de travail une semaine sur deux, à savoir matin puis soir. L’objectif est de ne pas « tomber » dans la routine, d’apporter et d’enrichir mutuellement ses connaissances, de s’adapter à des situations de changement.

Les horaires de l’Éducatrice de Jeunes Enfants alternent d’une semaine sur l’autre afin de recevoir les familles qui en feraient la demande sur les temps d’accueil. Ses horaires peuvent changer lors d’un remplacement d’une collègue, où elle prend son horaire.

### 3 – La formation continue

Le personnel a la possibilité (et est encouragé) à se former et à se professionnaliser avec le CNFPT tous les ans.

## VI – L’ENTRETIEN DES LOCAUX, DU LINGE ET DES JEUX

---

### 1 – Les locaux

Par mesure d’hygiène, le personnel porte une paire de chaussures utilisées uniquement dans la structure. Les parents ou visiteurs doivent porter des sur-chaussures (à disposition dans le hall d’entrée) pour entrer dans les locaux.

L'entretien des locaux est effectué quotidiennement le matin et le soir par les deux adjoints techniques de la structure.

#### Le matin :

Le premier adjoint technique nettoie et désinfecte la salle de change, les sanitaires enfants et adultes, la cuisine, les tables et les chaises.

#### Le soir :

Le deuxième adjoint technique, en dehors des heures d'ouverture de la structure, aspire et lave les tapis et le sol.

Tout le reste du ménage est réparti dans la journée en fonction de la disponibilité de chacun. Un cahier de transmissions détaillées permet de noter ce que le professionnel a fait dans la journée.

Les tapis à langer sont désinfectés dans la journée dès que cela est nécessaire.

Les poubelles sont vidées tous les soirs.

Un protocole détaillé pour le ménage est établi (technique de nettoyage avec un code couleur pour les lavettes, utilisation des différents produits...).

## **2 – Le linge**

Tous les professionnels entretiennent le linge (serviettes, bavoirs, gants, draps) fourni par le multi-accueil. La gestion du linge se fait selon la disponibilité de chacun tout au long de la journée.

Chaque enfant en accueil régulier dispose d'une bannette avec son prénom où est rangé sa serviette et ses effets personnels. Pour les enfants en accueil occasionnel, la bannette est préparée pour la journée. La serviette est changée tous les jours, et à chaque fois qu'elle est salie.

Les draps sont changés chaque fin de semaine pour les enfants en accueil régulier. Pour les enfants en accueil occasionnel, les draps sont changés après la sieste, ou rangés dans leur bannette s'ils reviennent dans la semaine. Les draps sont, de toute façon, mis à laver chaque fin de semaine.

## **3 – Les jeux**

L'entretien des jeux est effectué très régulièrement par les deux Auxiliaires de Puériculture de la structure.

Tous les matins, une Auxiliaire de Puériculture désinfecte des jeux ou du matériel (barrières, mobilier des enfants...).

Les jeux des bébés sont lavés tous les jours. Les jeux portés à la bouche sont lavés très souvent par roulement ou dès qu'ils sont salis (environ tous les quinze jours). Tous les autres jeux sont nettoyés environ tous les mois ou tous les deux mois.

Un cahier de transmissions, avec la liste de tous les jeux, permet de noter journalièrement ceux qui ont été lavés.

## **VII – LA PLACE DES FAMILLES ET LEUR PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

---

### **1 – La place des familles**

L'accueil des familles est un moment important et primordial pour contribuer au bien-être de l'enfant. C'est un moment d'écoute et d'échanges où les parents sont encouragés à s'exprimer et dialoguer pour tous les détails de la vie quotidienne de l'enfant.

Au quotidien, l'accueil et le départ de l'enfant sont des moments d'échanges riches en informations pour assurer une transition, une continuité entre la maison/multi-accueil et le multi-accueil/maison.

## **2 – La participation des familles**

Quelques représentants de parents participent une fois par an au Comité de Pilotage Petite Enfance de la crèche LULUBELLE, l'ALSH LA MARELLE et le RPE.

Sont conviés à ce Comité de Pilotage :

- des Élus,
- un représentant de la CAF,
- un représentant de la PMI,
- un représentant du personnel,
- le Directeur des Services Scolaire, Sports, Jeunesse, Enfance, Petite Enfance,
- les responsables des 3 structures (LULUBELLE, LA MARELLE, RPE),
- trois ou quatre parents de LULUBELLE,
- deux ou trois représentants de l'association d'assistantes maternelles LA PETITE RÉCRÉ.

Un spectacle de fin d'année est également proposé en partenariat avec le RPE et Les Ondines. Les parents sont également invités pour l'occasion.

## **VIII – LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

---

Annexe 2